



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 22 février 2024 – 20h00

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alain PICARD.

Étaient présents : Alain PICARD, Maire,

Alain MORINIERE, Marie-Noëlle JOBARD, Christian DAVID, Florence DABIN, Hervé GARREAU, Marie-Claude ROCHAS, Adjointes au Maire. Maurice MARSAULT, Didier HUMEAU, Loïc GUITET, Didier MINGOT, Jacques BARRE, Vincent COPIN, Hélène BOUCHET, Nelly GIRARD, Séverine RIPOCHE, Alice LAZAR, Conseillers municipaux,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nom du mandant :

Mme Catherine ROZE
M. Jean-Claude LECHAT
M. Nicolas MARTIN
M. Guillaume BILLAUD
Mme Mélanie CHENE

Nom du mandataire :

Mme Alice LAZAR
M. Alain PICARD
M. Alain MORINIERE
M. Loïc GUITET
Mme Séverine RIPOCHE

Absentes-excuses : Mme Noëlle ROUSSEAU et Mme Isabelle BARDOUIL.

En application des articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal désigne Mme Séverine RIPOCHE comme secrétaire de séance.

01 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2024

Le procès-verbal du 25 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité. M. Morinière souhaite juste faire part d'une faute de frappe sur le paragraphe portant sur le nouveau centre technique municipal.

02 – Décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales – Délibération du 25 mai 2020 – Information

Dépenses engagées supérieures à 4 000 € HT depuis le dernier conseil municipal.

Fonctionnement

Date	Objet de la décision	Tiers	Montant HT

Investissement

Date	Objet de la décision	Tiers	Montant HT
13/02/2024	Logiciel E-Magnus Etat-civil + Comptabilité	BERGER LEVRAULT	6585,17 €
13/02/2024	Création d'un trottoir rue Simone Veil	CHARIER TP	6 411,50 [®]
05/02/2024	Rénovation acoustique du Centre Jean Ferrat	COMISO LE GAL	24 133,00 €
05/02/2024	Rénovation énergétique de l'école Jean Moulin	OGER Thierry	49 028,28 €

03 – Finances – Débat d'orientation budgétaire 2024 - Décision

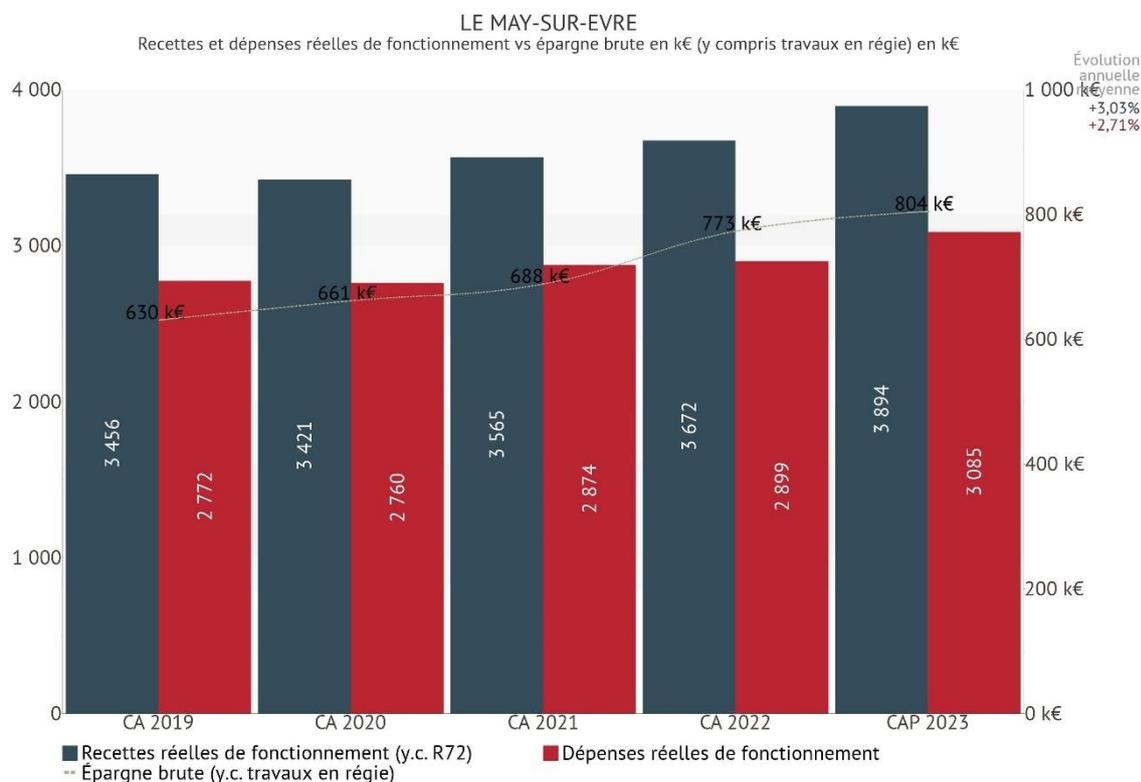
Monsieur le Maire donne la parole à M. Christian DAVID, Adjoint au Maire en charge du pôle Finances.

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2024 sont définis dans le débat d'orientation budgétaire 2024 de la commune.

M. Christian David présente les différentes slides préparées.

1^{er} slide : recettes et dépenses de fonctionnement ainsi que la capacité d'autofinancement

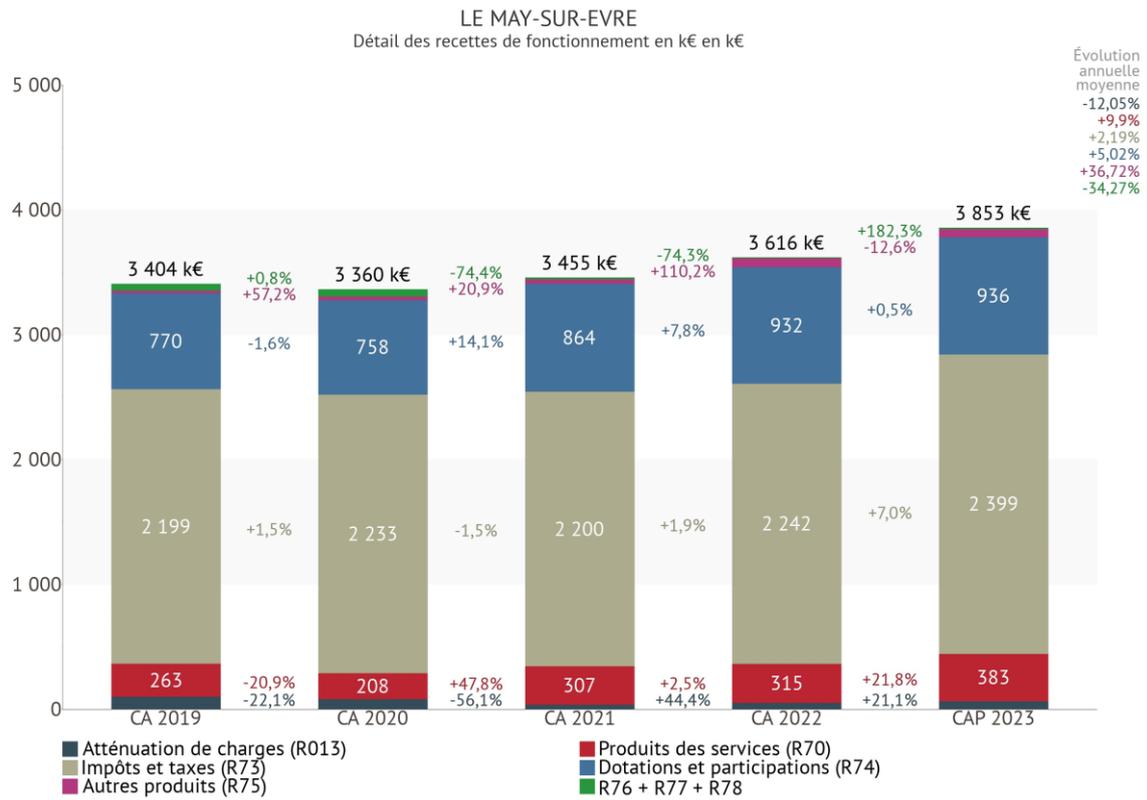


6.5% de progression pour les recettes

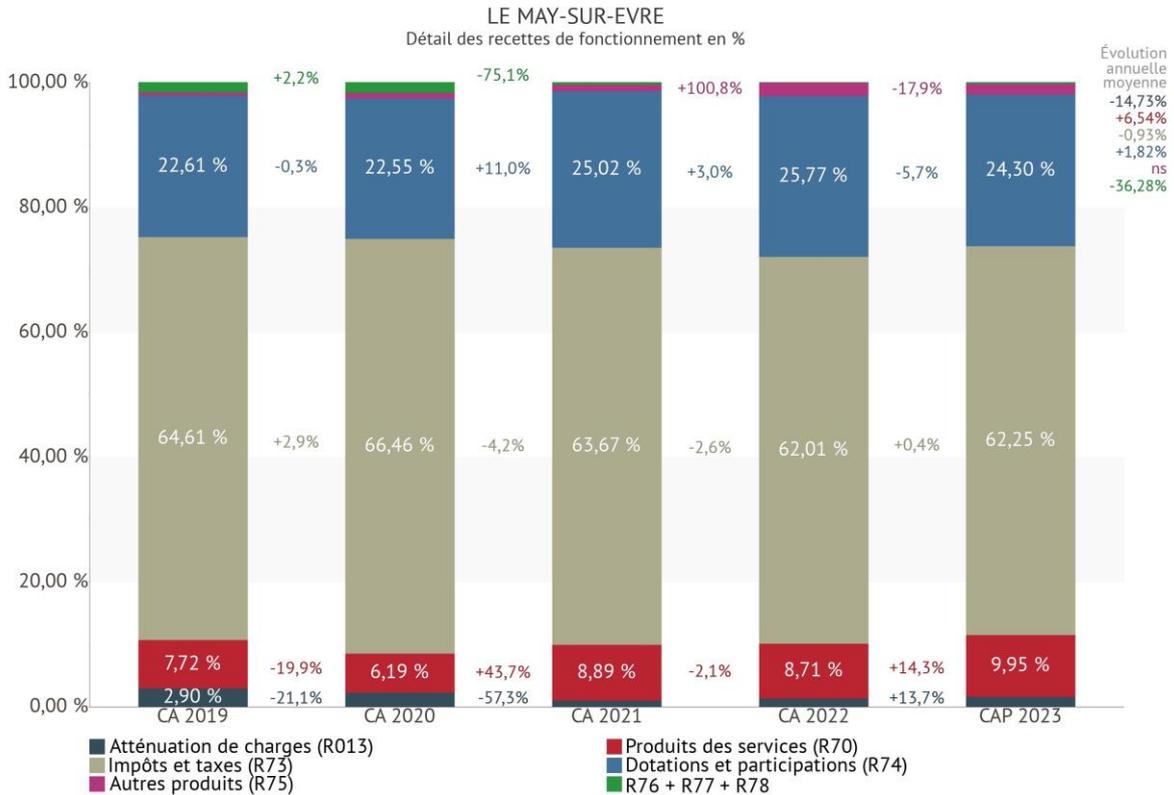
6.42% de progression pour les dépenses

CAF est en augmentation sur les 5 dernières années. Le résultat est très satisfaisant, mieux qu'espéré en partie dû à la non-augmentation des frais d'électricité.

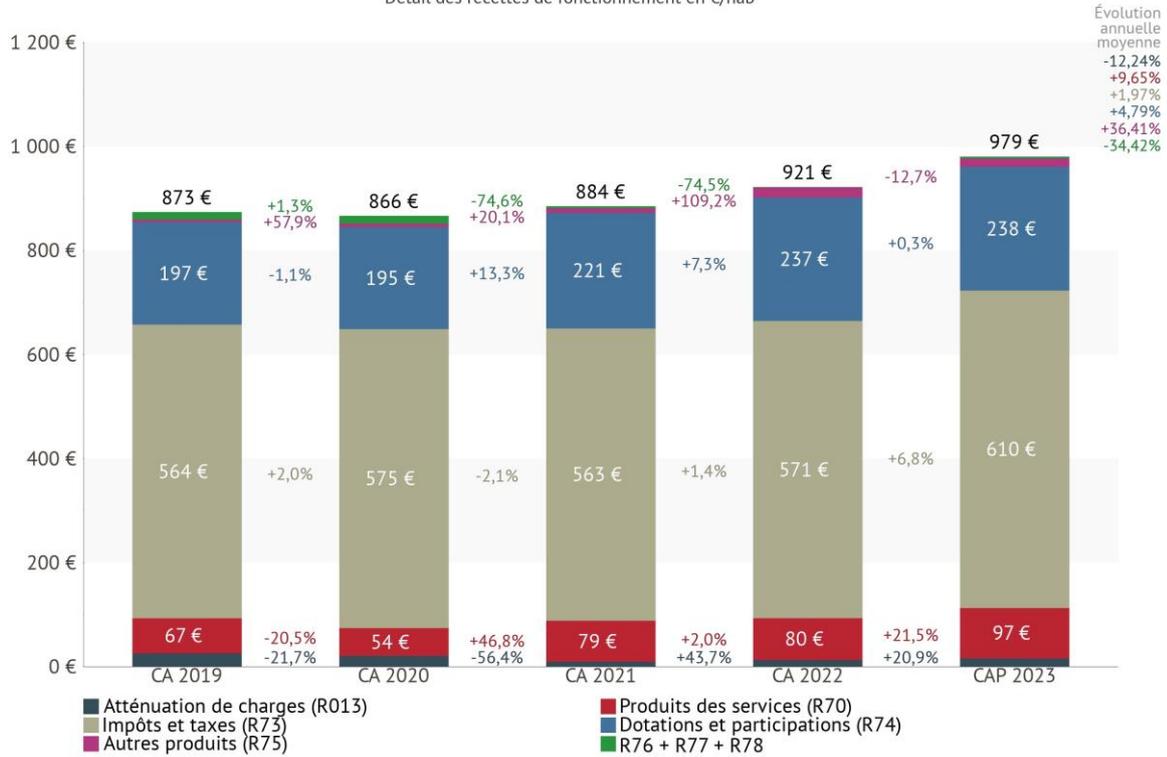
2^{ème} slide : détail des recettes de fonctionnement



3^{ème} et 4^{ème} slides : présentation des recettes en pourcentage et en euros habitant

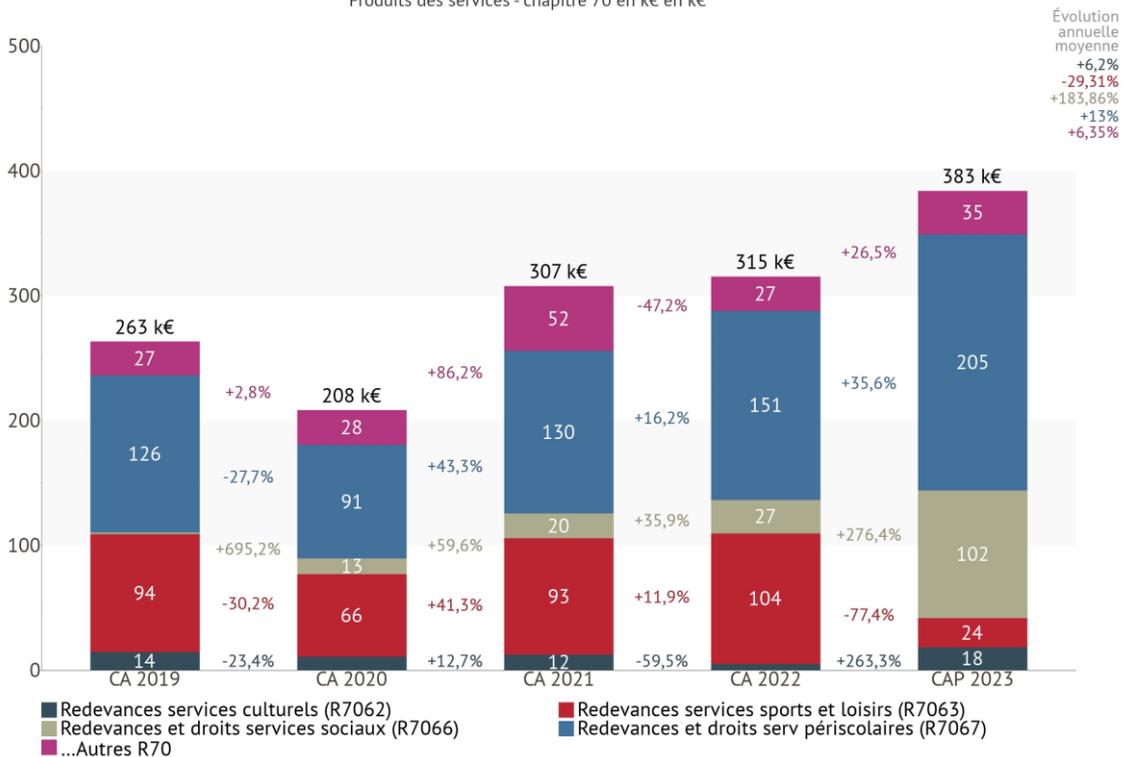


LE MAY-SUR-EVRE
Détail des recettes de fonctionnement en €/hab

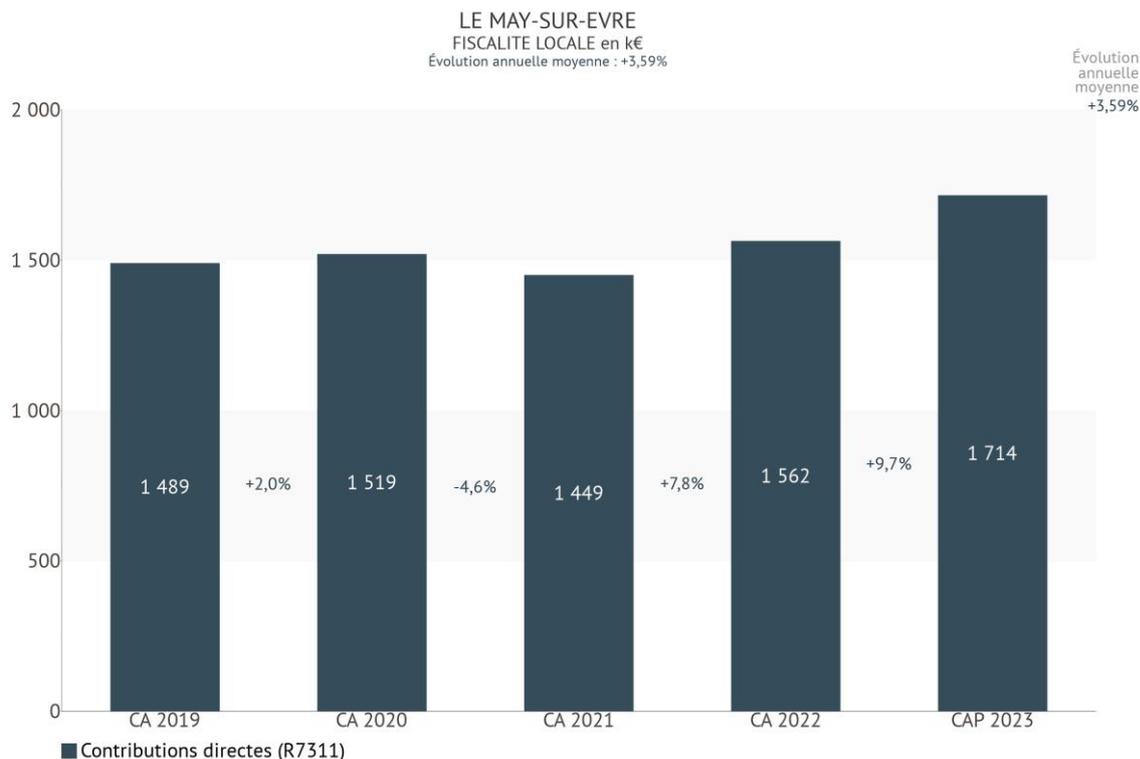


M. David présente le détail recette de fonctionnement par recette de fonctionnement. Il précise qu'en cours d'année il y a eu des reclassements comptables au sein des différents services d'animation.

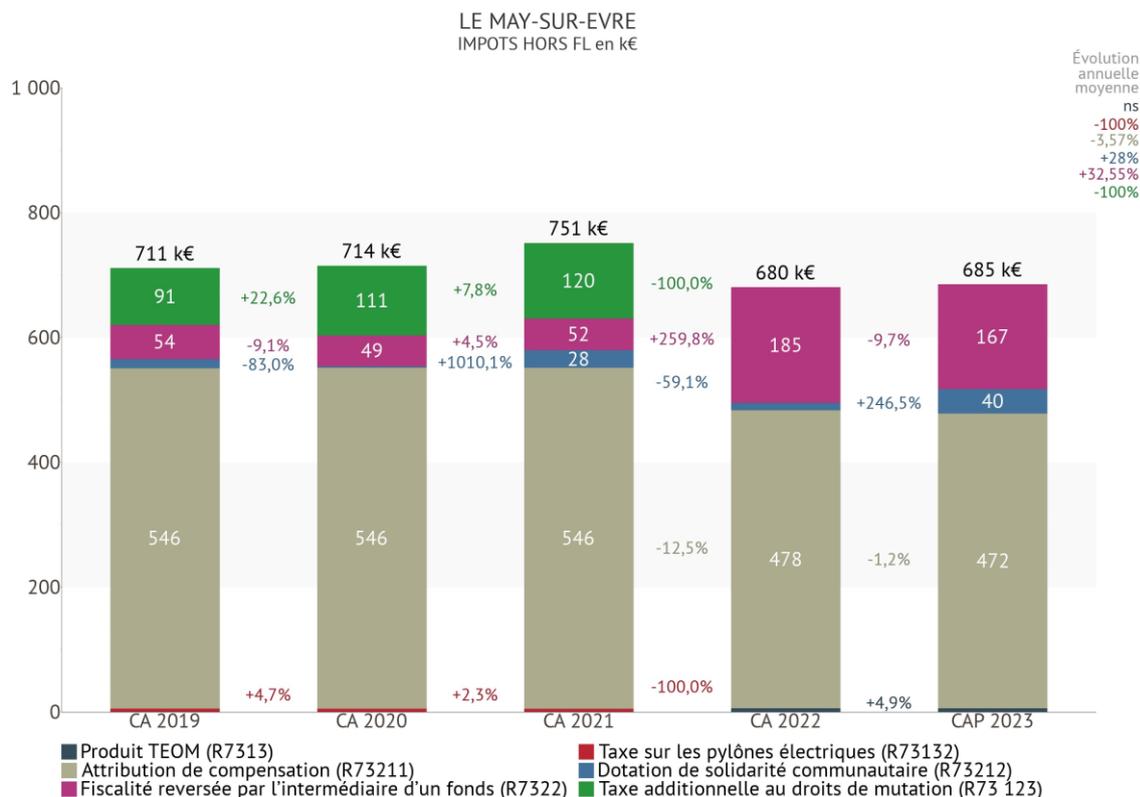
LE MAY-SUR-EVRE
Produits des services - chapitre 70 en k€ en k€



Pour les recettes d'impôts, l'accroissement des bases avec la revalorisation des bases locatives et des taux d'imposition ont permis d'arriver à 9.70 % d'augmentation de ces recettes.



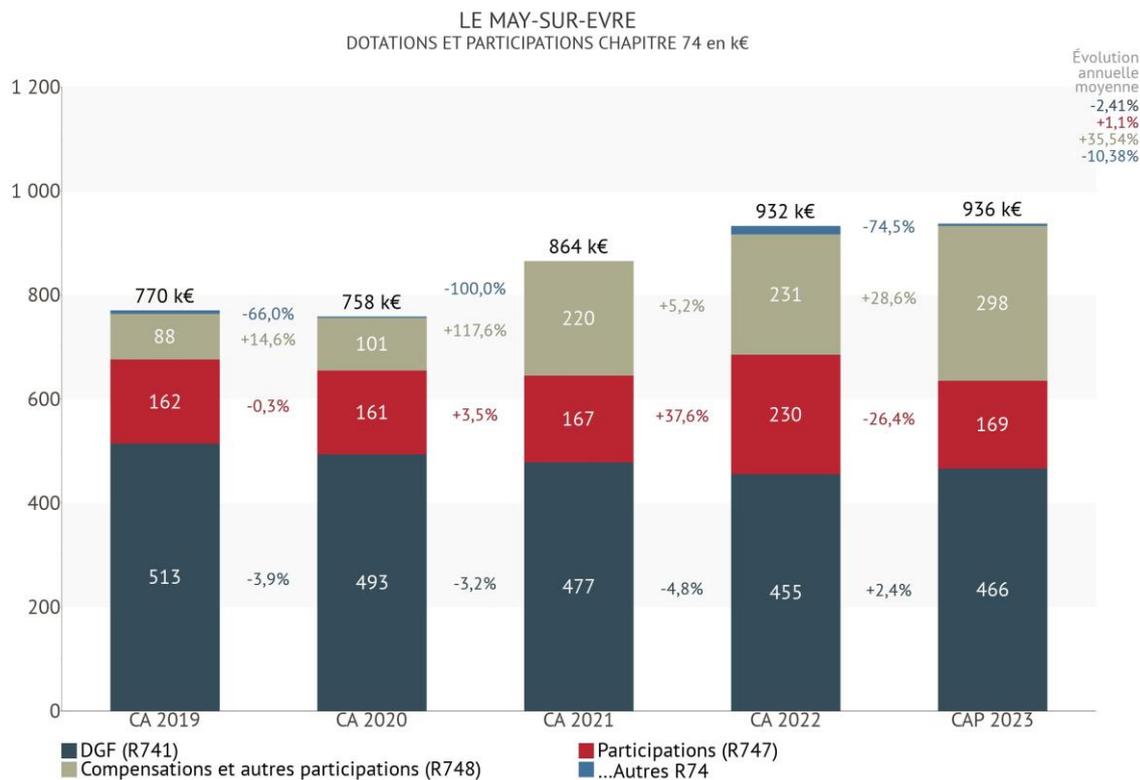
Pour l'autre fiscalité, on peut noter dans un premier temps la baisse de l'attribution de compensation due au transfert de la compétence liée aux poteaux d'incendie.



La dotation de solidarité communautaire est une bonne nouvelle, c'est un élément qui fluctue qu'il est extrêmement difficile de budgétiser car rien n'est garanti.

Les droits de mutation viennent compléter ces recettes. Ils mettent en grande difficulté notre département. On peut s'attendre en 2024 à 20% de moins.

Pour les dotations et participations, la 1^{ère} d'entre elles est la DGF qui depuis des années avait tendance à diminuer d'environ 20 à 30 000 € tous les ans. Pour la 1^{ère} fois depuis 2013, la DGF vient enfin de se stabiliser.

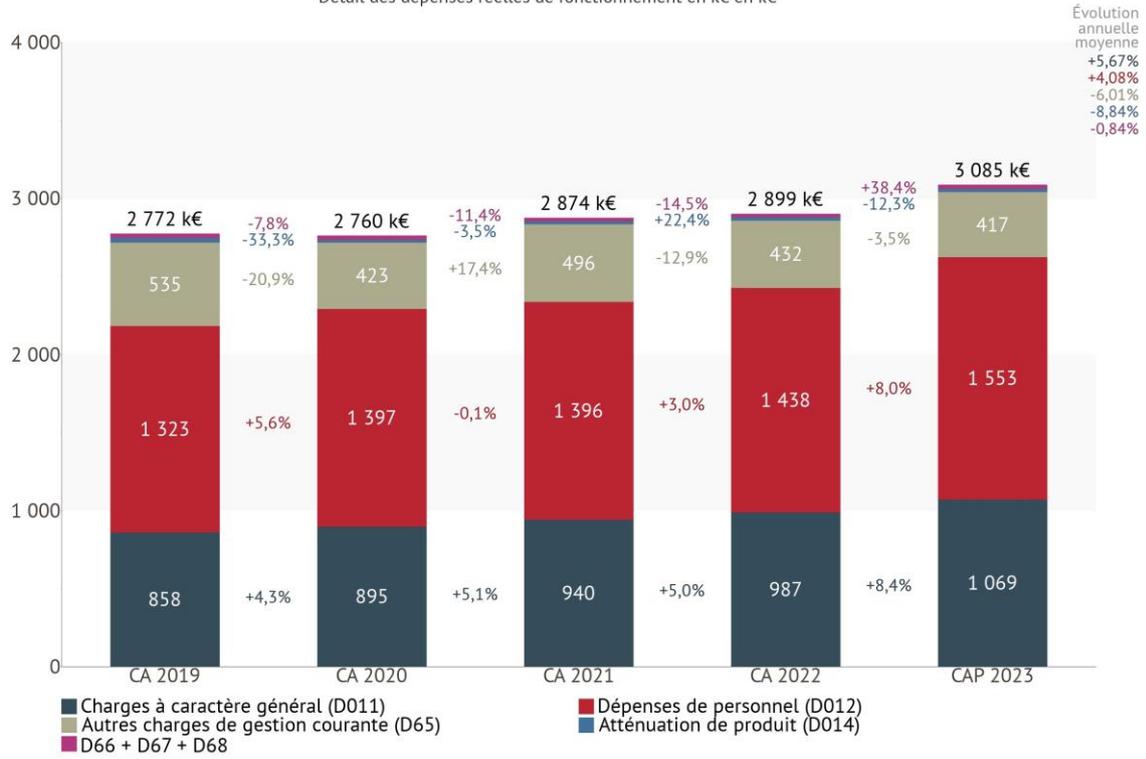


Pour les 169 000 €, la différence est liée à la Galipette en lien avec la CTG. Pour les 298 000 €, la différence provient des compensations de fiscalité versées par l'Etat.

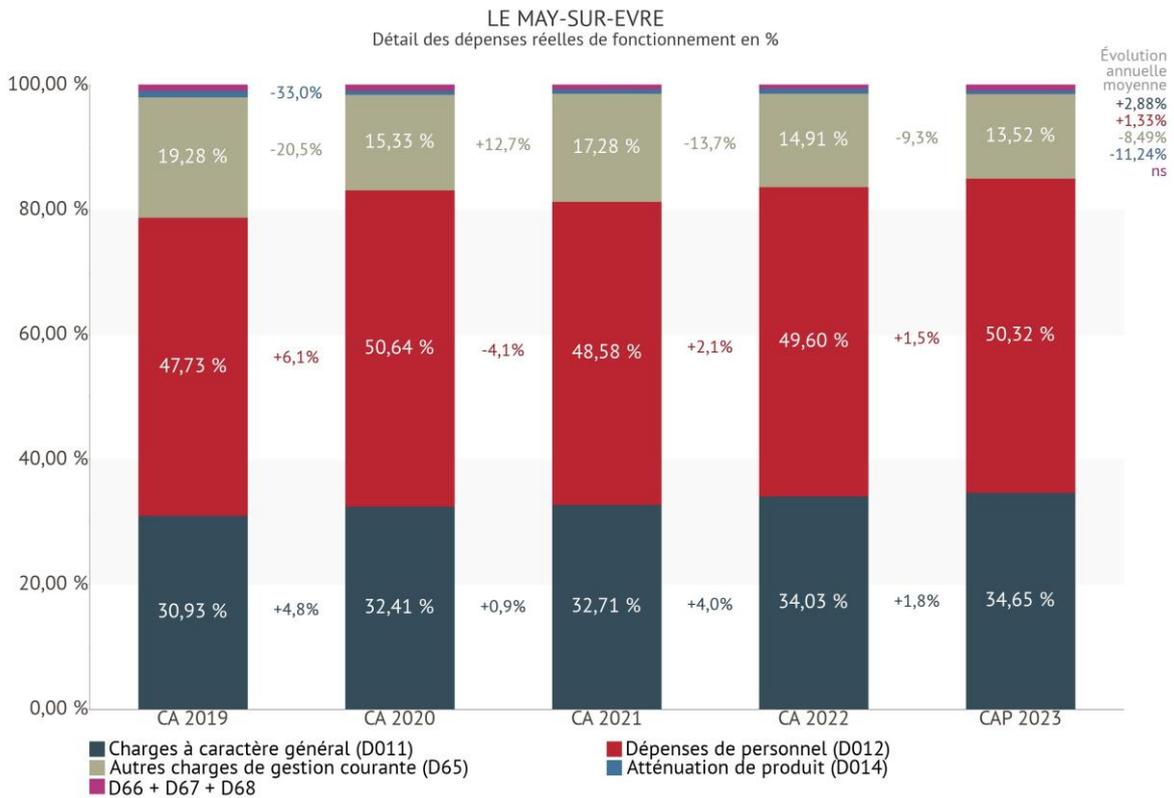
Pour les dépenses réelles de fonctionnement, les charges à caractère général ont augmenté de 8,4%, les charges de personnel de 8%, les autres charges de gestion courante de 3,5%. M. Davis précise que les charges de personnel sont brutes, les recettes liées au remboursement de l'assurance du personnel ne sont pas déduites. M. David fait noter que la commune vient de franchir la barre symbolique des 50%, ce sont des alertes au niveau des collectivités locales, les charges de personnel commencent à peser lourd. Pour M. Morinière, il est normal que les charges de personnel pèsent lourd car on apporte un service à la population, ce n'est pas comme une activité de production. M. le Maire rappelle que la valeur du point d'indice a été réévaluée de 3,5% en 2022 et de 1,5% en 2023 auquel il faut rajouter le financement des doubles postes, car les agents sont en arrêt et il faut malgré tout, les remplacer. M. Morinière fait remarquer que la somme dépensée est proche des impôts directs prélevés sur la commune.

M. le Maire précise qu'auparavant, la commune se situait plutôt autour de 47%.

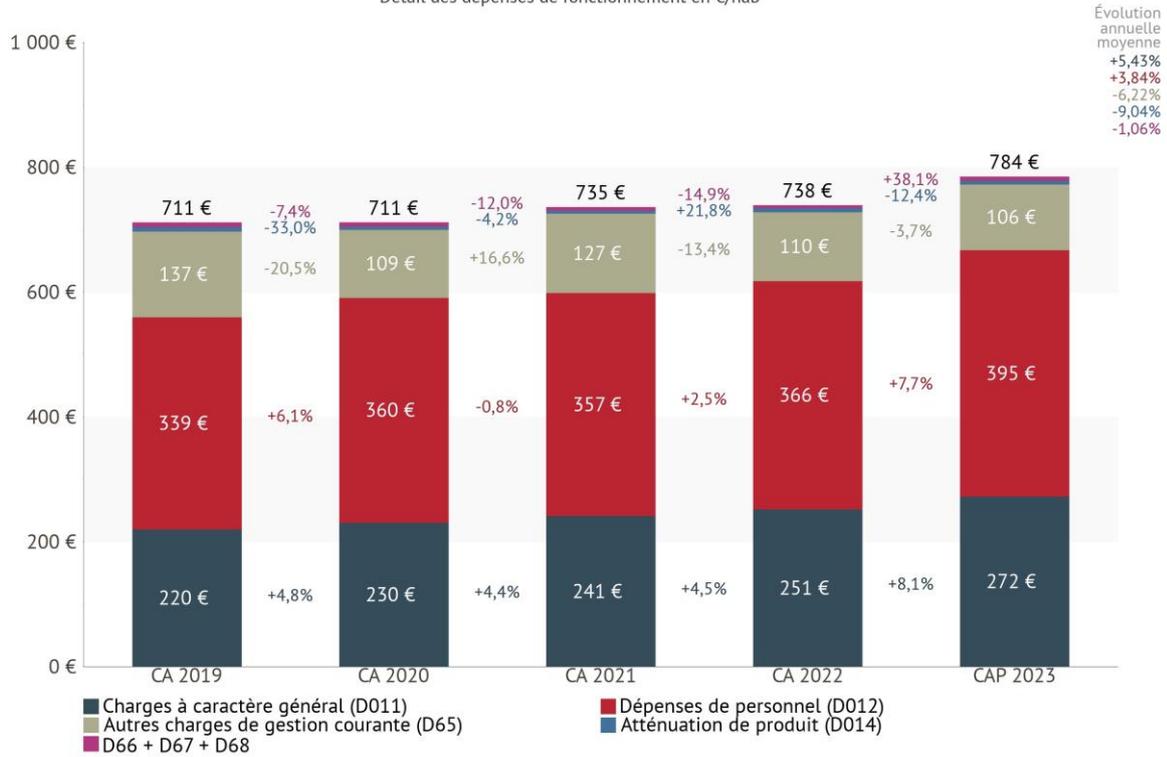
LE MAY-SUR-EVRE
 Détail des dépenses réelles de fonctionnement en k€ en k€



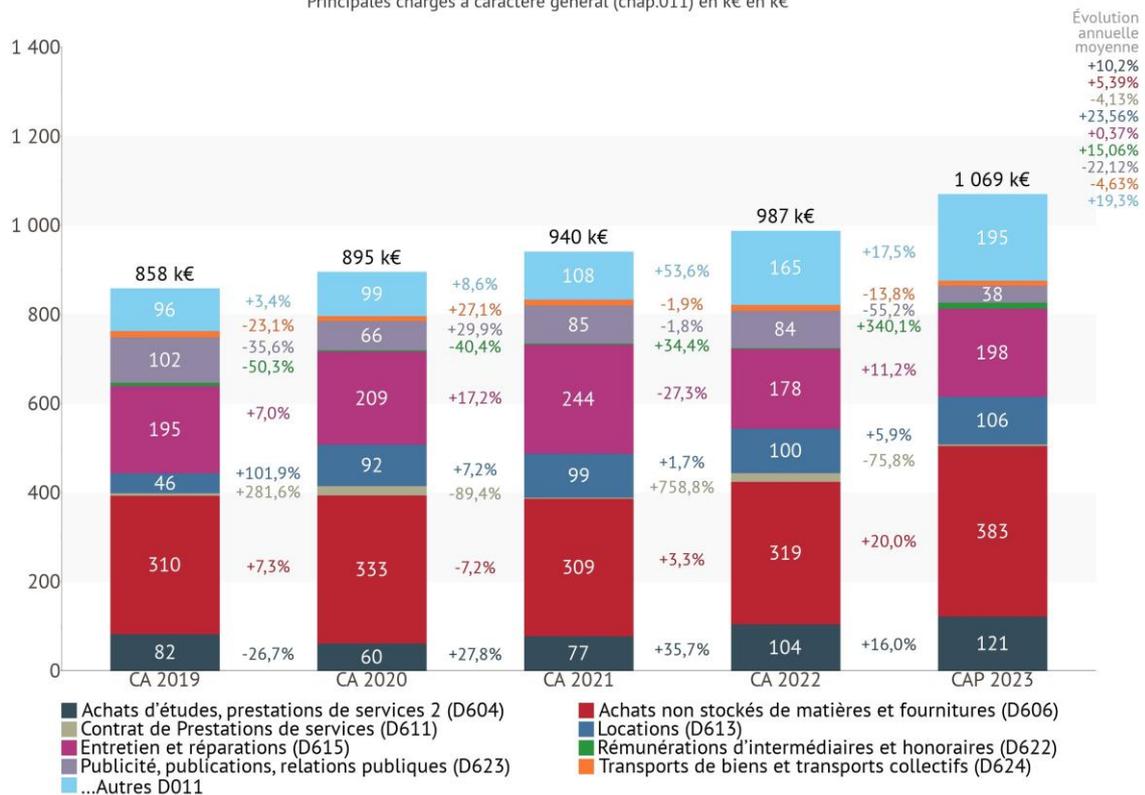
M. David présente la ventilation par pourcentage et par euros par habitant



LE MAY-SUR-EVRE
Détail des dépenses de fonctionnement en €/hab

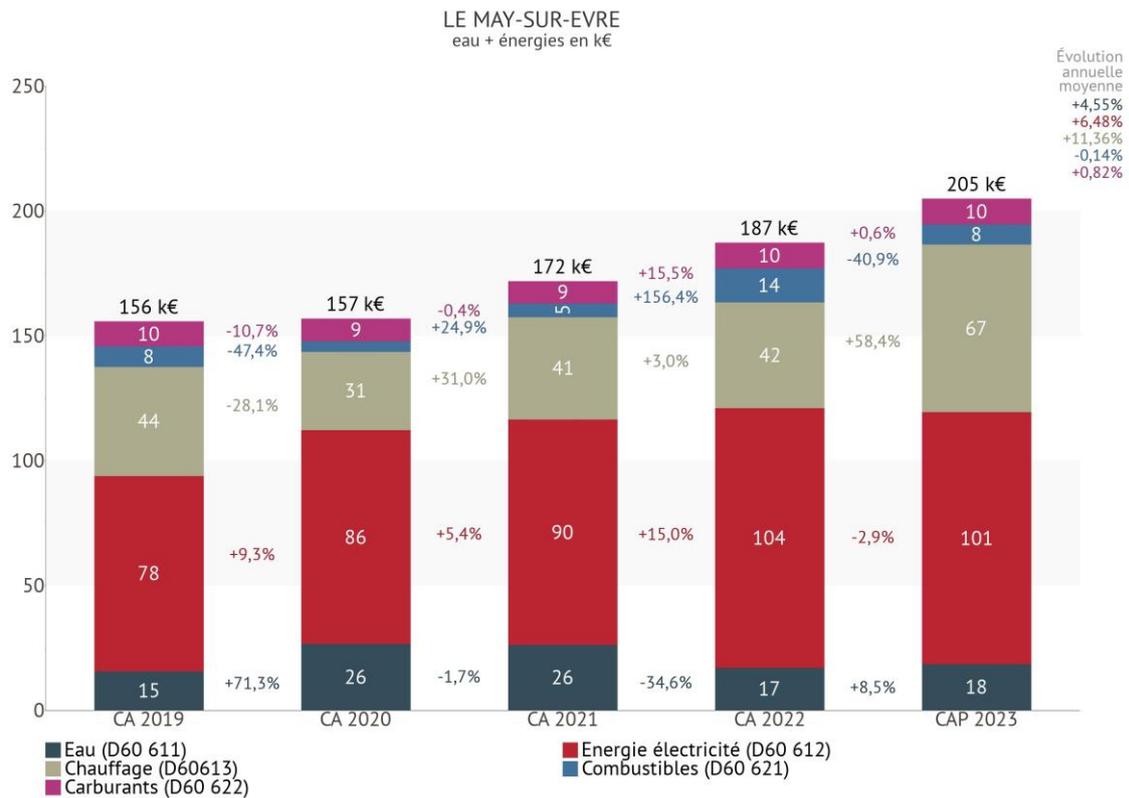


LE MAY-SUR-EVRE
Principales charges à caractère général (chap.011) en k€ en k€

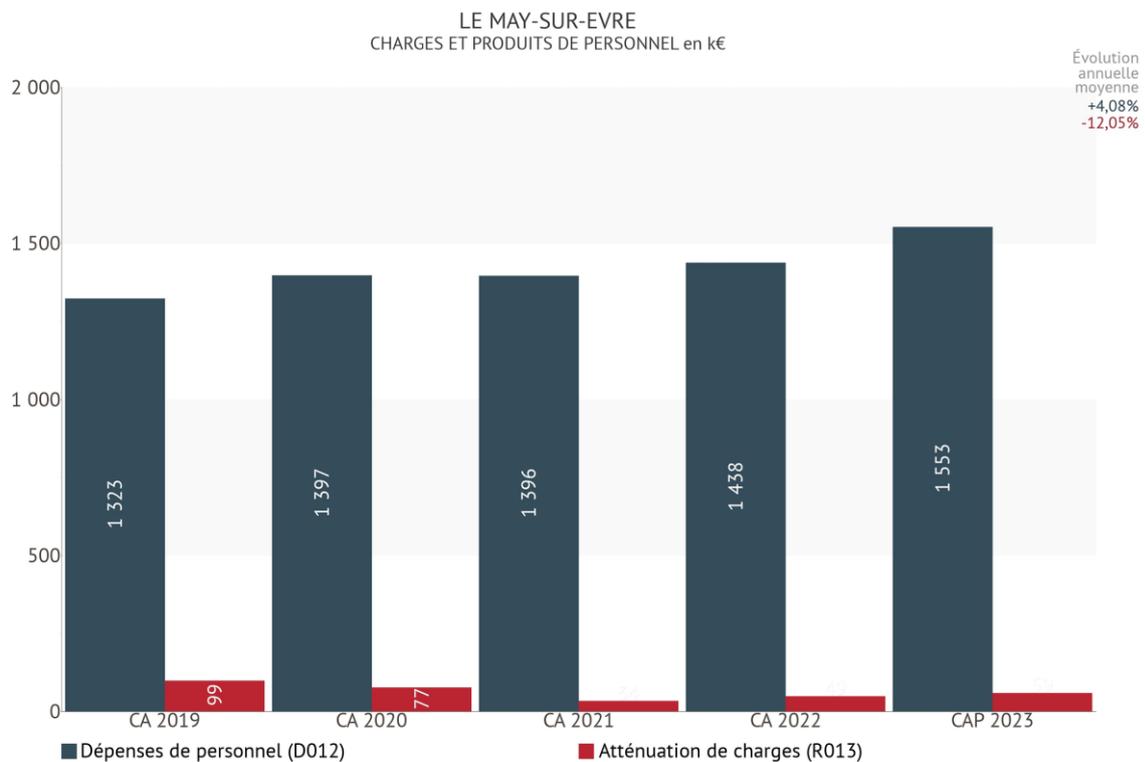


M. David précise que sur le chapitre 11, on retrouve les achats de repas du restaurant scolaire, stabilisation des frais d'électricité car on a réduit l'éclairage public, idem pour le gaz.

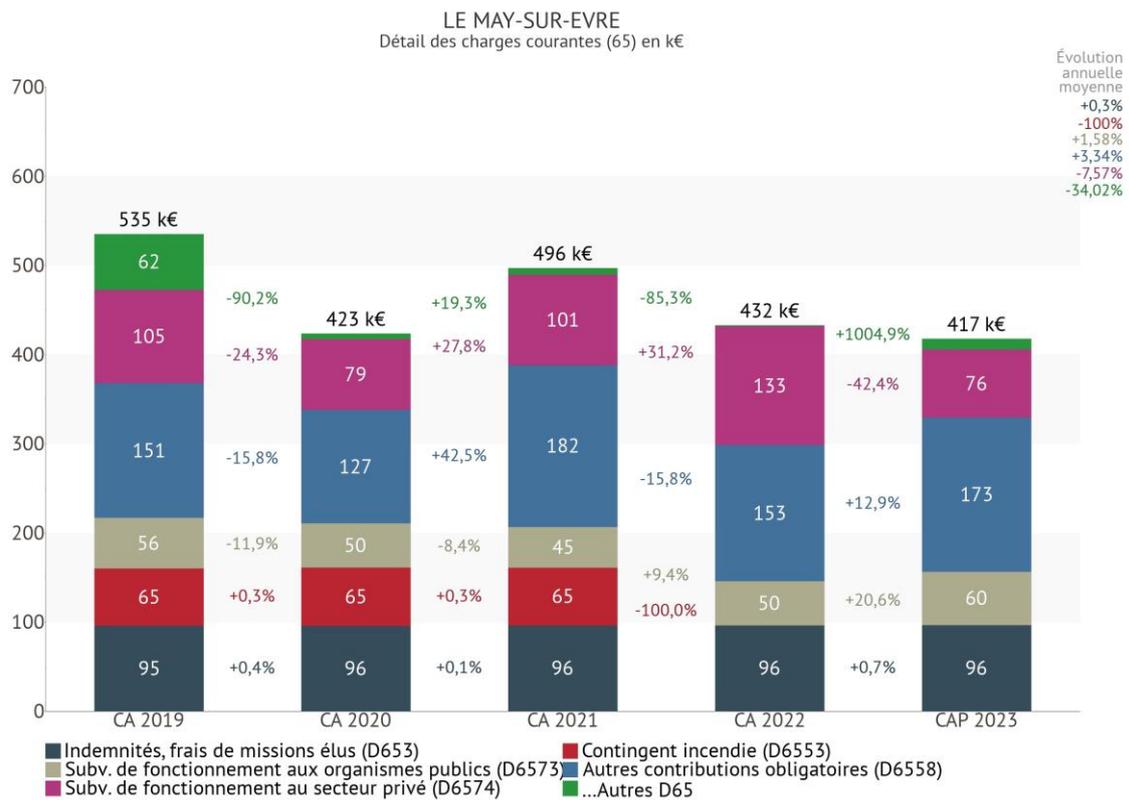
M. David fait un focus sur les dépenses d'énergie.



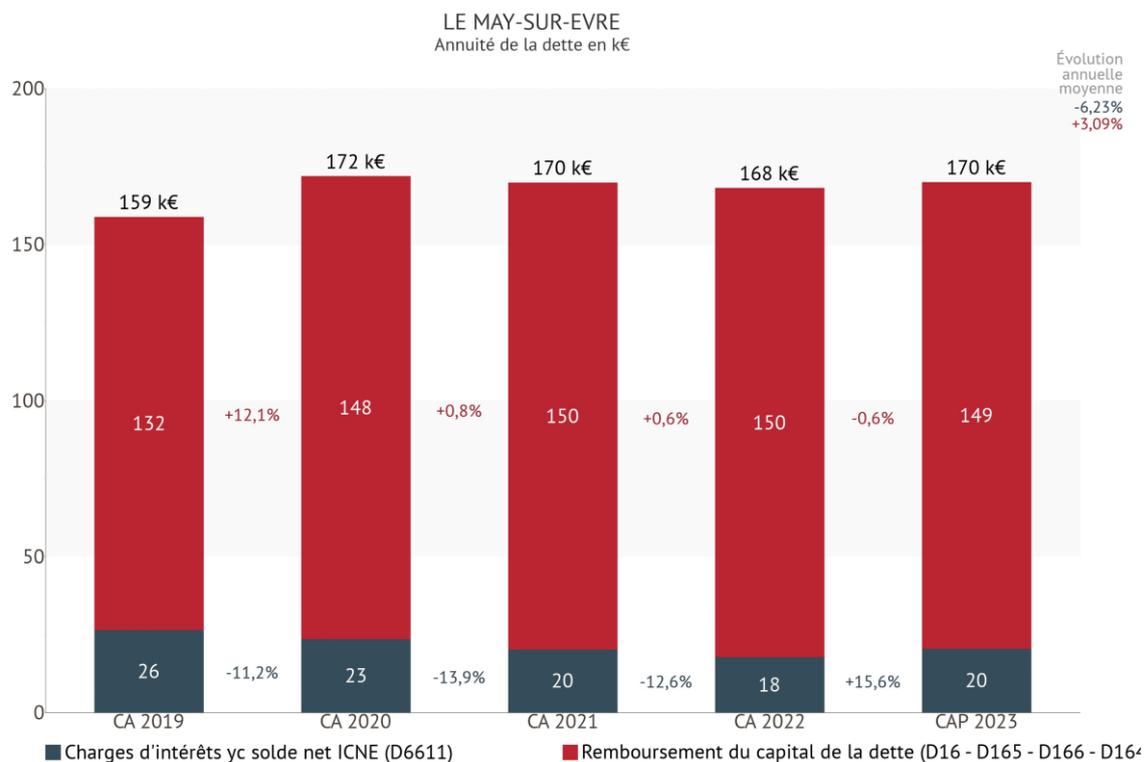
M. David met en parallèle les charges de personnel et les produits liés au remboursement par l'assurance, soit 1 500 000 € de dépenses nettes pour le personnel. M. le Maire souligne que ces chiffres sont la conséquence des décisions prises en recrutant un agent pour la bibliothèque, un agent à l'école Jean Moulin, l'agent dédié à l'animation de la vie locale et l'agent pour la communication.



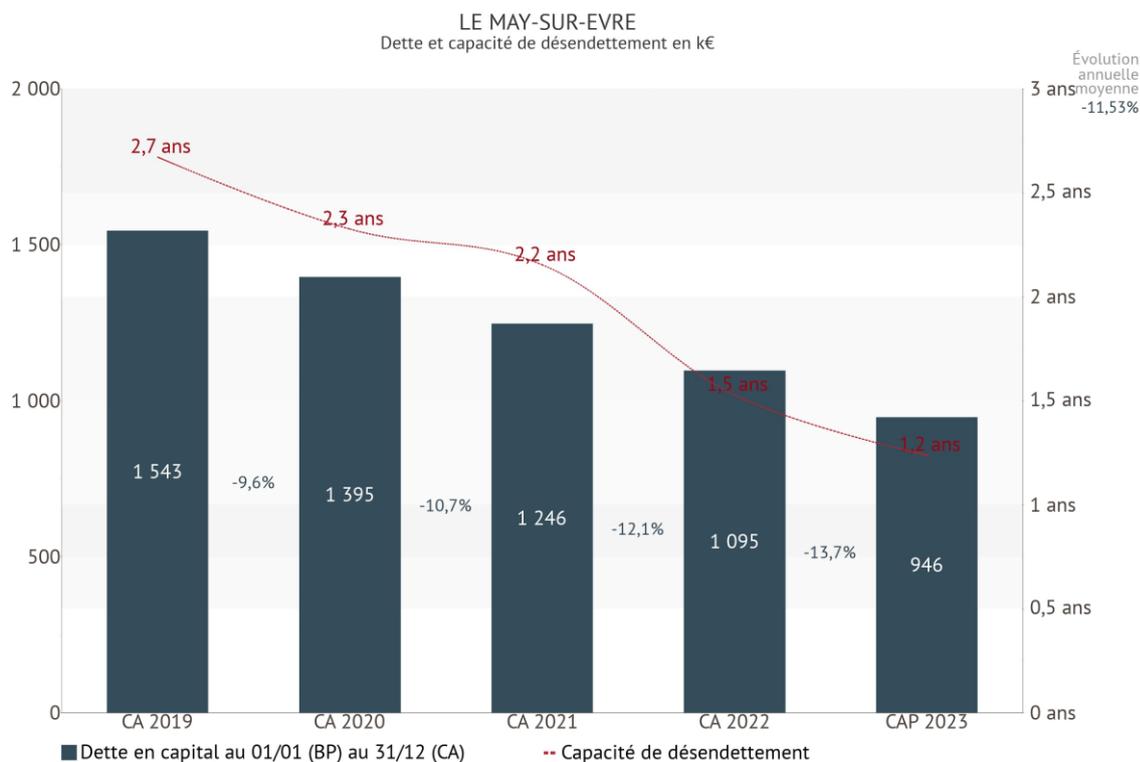
M. David présente le détail du chapitre 65. On retrouve l'impact de la subvention pour la Galipette à la suite de la mise en place de la CTG.



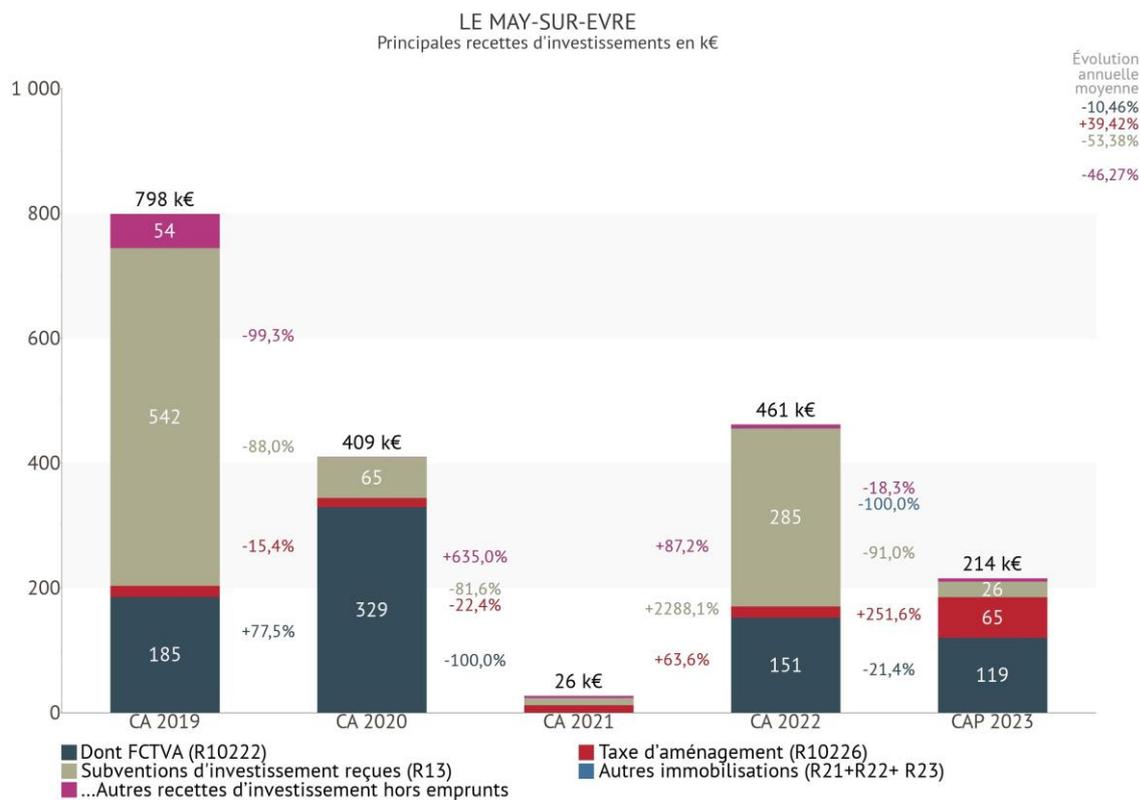
Normalement les intérêts d'emprunt doivent baisser, mais cette année l'emprunt à taux variable a eu une fluctuation de son taux (3 à 4 000 € de plus).



Il reste 946 000 € à rembourser soit 1,2 ans de CAF. Il est évident que si la commune fait un nouvel emprunt, il y aura des répercussions sur ce ratio. Il est important de ne pas dépasser la barre des 10 ans. Des emprunts tomberont également en 2027. La commune présente une situation exceptionnelle, la moyenne sur le département des communes de notre strate est d'environ 726 € par habitant contre les 240 € par habitant pour la commune. Pour M. le Maire, cette situation ne veut pas dire qu'il faut endetter la commune de manière forte.

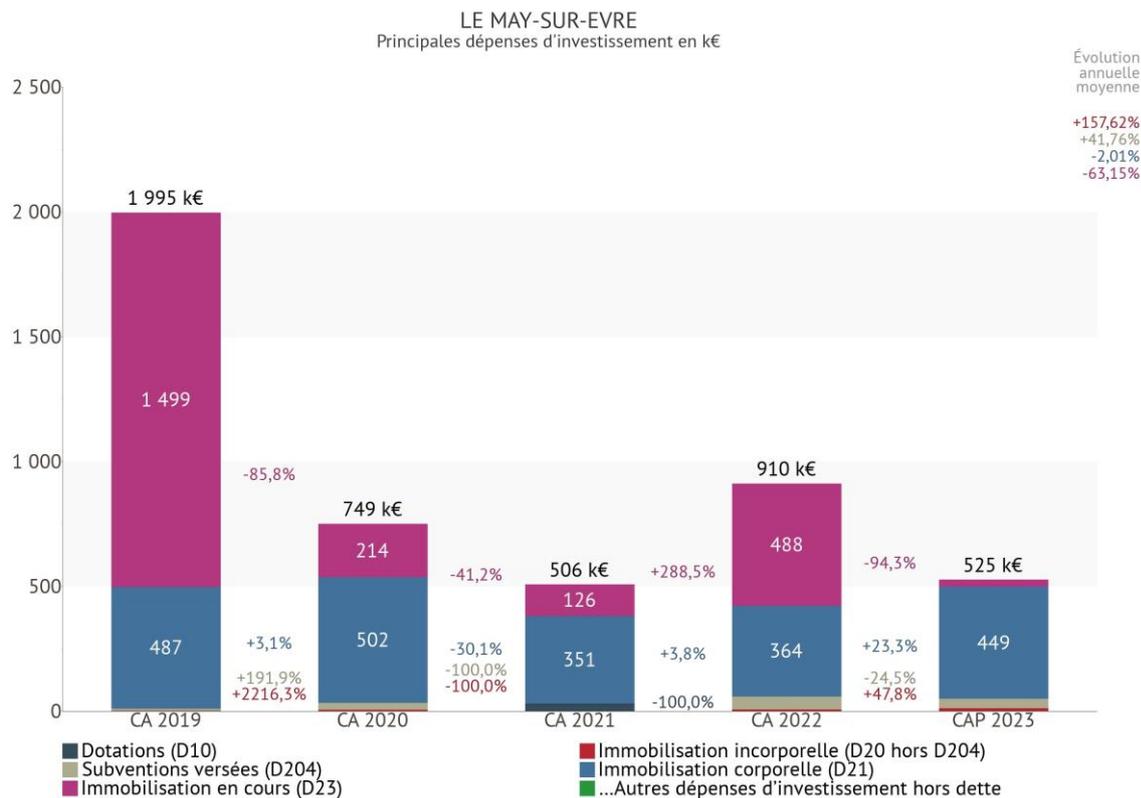


M. David poursuit en présentant les principales recettes d'investissement.

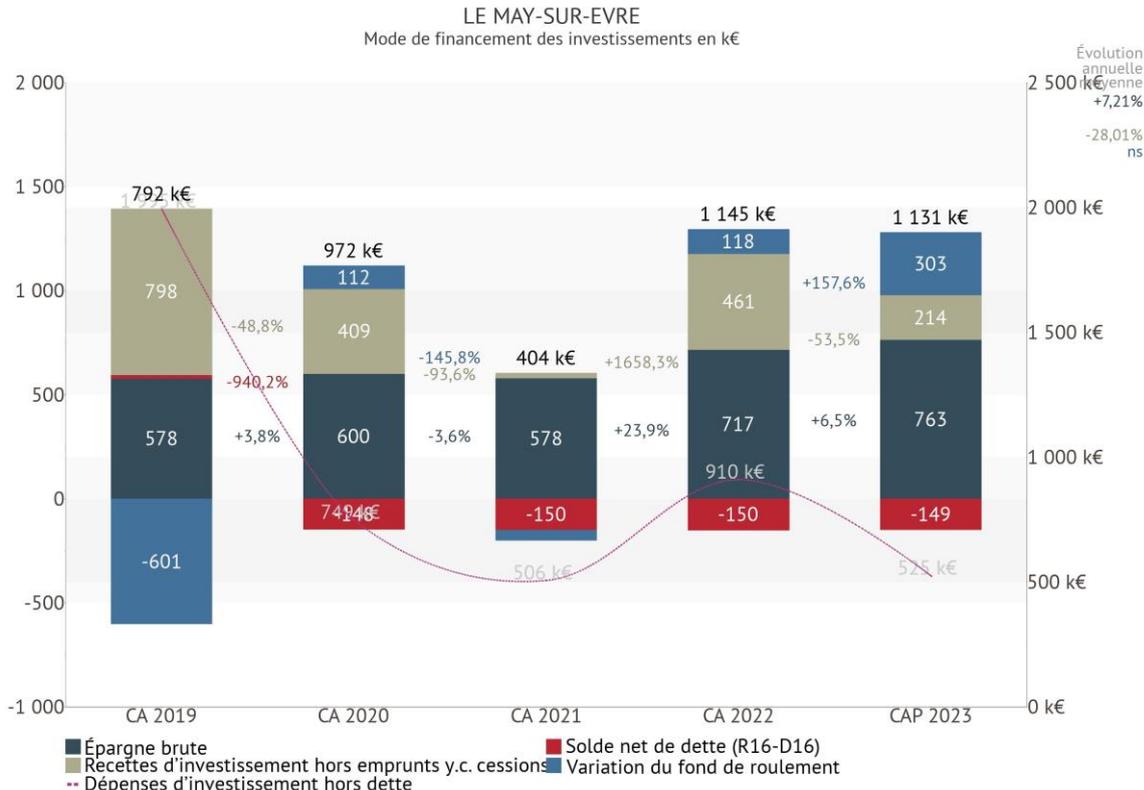


En 2023, la commune a reçu une importante somme pour la taxe d'aménagement. Malheureusement, on ne sait pas si elle sera reconduite en 2024, car c'est sur 2 ans ou 1 an. Ce n'est pas une recette pérenne.

Pour les dépenses d'investissement, il y a principalement les travaux réalisés en cours d'année.



Le fonds de roulement varie de 303 000 € à comparer aux 118 000 € de 2022. C'est donc plutôt positif.



Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes avec un taux de réalisation de 30%

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2023	REALISE 2023
Acquisition maison rue Pasteur	175 000 €	158 274 €
Matériels service voirie : balayeuse	90 000 €	90 000 €
Matériels service espaces verts	55 700 €	52 190 €
Travaux en régie : espaces verts	44 500 €	40 870 €
Eclairage public et enfouissement réseaux	60 000 €	38 503 €
Matériels administratif	47 000 €	33 129 €
Aménagement prairie clsh été	40 000 €	32 471 €
Travaux et aménagement de voirie	39 150 €	31 801 €
Centre technique municipal	542 221 €	25 330 €
Matériels service bâtiments	31 395 €	16 765 €
Chemin pédestre	19 500 €	13 768 €
Travaux bâtiments communaux	13 200 €	6 629 €
Aménagements cimetière	16 000 €	6 233 €
Travaux acoustique Jean Ferrat	39 000 €	2 700 €
Rénovation énergétique école Jean Moulin	420 000 €	2 640 €
Acquisition terrain CTM	136 800 €	1 020 €
Matériels animation	10 250 €	576 €
Achat terrain Baronnerie zone N	30 000 €	0 €
Eglise	11 000 €	0 €
Mobilier urbain	10 000 €	0 €
Travaux accessibilité	10 000 €	0 €
Etude rénovation énergétique salles de sports	10 000 €	0 €
Sous Total opérations > 10 000€	1 850 716 €	552 898 €
TOTAL	1 884 216 €	566 296 €
% Sous total/TOTAL	98,22%	97,63%
% TOTAL réalisé/TOTAL budget		30,05%

Compte tenu du faible taux de réalisation, la commune va ventiler 516 500 € en reste à réaliser.

	2 022	2 023
Recettes d'investissement	1 274 963 €	958 095 €
Dépenses d'investissement	-1 116 980 €	-725 195 €
Excédent ou déficit d'investissement	157 984 €	232 900 €
Résultat comptable fonctionnement	525 738 €	553 711 €
Excédent de fonctionnement reporté	100 000 €	300 000 €
Résultat de clôture	783 722 €	1 086 611 €

Mme Lazar s'interroge sur le taux de réalisation de la section d'investissement. A quoi est dû ce taux ? On n'a pas la capacité à faire, ou est-ce dû à un manque de temps ? Pour M. le Maire on a spécifié un certain nombre d'opérations mais qui ont démarré tardivement. Pour M. David, il y a déjà eu le temps de recherche des subventions et pour les travaux à l'école, ils ne peuvent se faire que pendant les vacances scolaires. M. le Maire précise que le projet de nouveau centre technique municipal, gros chantier, sera étalé sur deux ans.

M. Barre demande si le policier municipal fait toujours parti des effectifs. M. David précise qu'il a été mis en retraite anticipé pour invalidité au cours de l'année 2023, il ne fait donc plus parti des effectifs communaux. Pour M. le Maire, on a trois types de situation :

- On a des agents que l'on dit malades, qui sont absents et qu'on est obligé de remplacer.

- On a des agents qui sont partis en disponibilité et qui constituent un point d'interrogation parce qu'ils ont la possibilité de revenir alors qu'ils sont remplacés par d'autres agents qui effectuent bien le travail.

- On a des agents qui vont revenir.

On a environ 3 emplois que l'on paie, c'est une charge dont il faut tenir compte.

Pour 2024, M. David présente les principaux éléments.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 13-Atténuations de charges :

Chapitre 70-Produits des services :

Restauration scolaire : +19.000€ (mais attention beaucoup plus de dépenses en parallèle + 41 500 €)

Chapitre 73-Impôts et taxes :

Dotation de solidarité communautaire : -39.595€ - trop de fluctuation donc on ne le reconduit pas

Droits de mutation : -23.000€

Chapitre 731-Fiscalité locale : +68.000€ Impact revalorisation des valeurs locatives +3.80%, et **augmentation des taux d'imposition de 1%. +17.000€** - Proposition de la commission finances

Taxes	Taux 2023	Taux 2024	Variation
Foncier bâti	46,48%	46,94%	1,00%
Foncier non bâti	46,50%	46,97%	1,00%
Taxe habitation	15,32%	15,47%	1,00%

Saint Léger-sous-Cholet a fait 1.5% en 2023 et 2.5% en 2024.

Chapitre 74-Dotations et participations

DGF : stable

FCTVA :

Compensations Etat :

Subventions Etat, région, dpt :

Subvention CAF : -13.000€ (reliquat non reconduit)

Autres dotations :

Participations communes extérieures : stables

Chapitre 75-Autres produits de gestion courante :

Revenus des immeubles : -4.000€ location la Poste

Autres produits :

Chapitre 77-Produits spécifiques :

SOUS TOTAL DES RECETTES : 24.405€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 11-Charges à caractère général :

Restauration scolaire : +41.500€

Combustible : +6.000€

Electricité : +30.000€ (+55% pour tous les compteurs > à 36 KWh soit les 5 bâtiments plus importants pour la commune, les autres compteurs y compris l'éclairage public augmentant de 5%)

Gaz : -20.000€ (baisse de 30%)

Bâtiments :

Espaces verts : +€ dont +€ pour travaux en régie.

Voirie :

Entretiens véhicules, matériels et mobiliers :

Assurances : +18.500€ avec une franchise de 100 000 € pour l'assurance Dommages aux biens

Contrats prestations de service : +19.320€ étude CCI

Locations immobilières :

Culture :

Impressions, publications, relations publiques :

Autres impôts et taxes :

Inflation : 13.000€

Chapitre 12-Charges de personnel :

Glissement vieillesse technicité : 1.50% : 25.000€ en espérant qu'en cours d'année il n'y aura pas de réévaluation de la valeur du point d'indice qui s'impose à nous.

Surcouts arrêts de travail. Remboursements assurance suspendus ou nuls, la maladie ordinaire n'étant plus remboursée. Ruptures conventionnelles à prévoir : + 75.000€

M. Morinière rappelle que la commune ne cotise pas au chômage donc elle doit assurer le relai dans ce domaine.

M. le Maire souligne qu'un agent a donné sa démission et la commune doit pendant deux ans lui payer l'aide au retour à l'emploi (24 mois tant que la personne n'a pas trouvé de travail ou un travail qui ne lui verse pas un salaire équivalent à ce qu'elle touchait sur la commune).

Chapitre 14-Atténuations de produits :

FPIC : +stable

Dégrèvements : stable

Chapitre 65-Autres charges gestion courante :

Subventions : ND -7.000€ ; Divers : stable

La Galipette : en étude

Etude des permis de construire

Redevances nouveaux logiciels :

Chapitre 66-Charges financières :

Chapitre 67-Charges spécifiques :

Chapitre 68-Dotations aux provisions : 100.000€ pour couvrir risques assurances et personnels. La commune prend un risque à minima de 100 000 €.

SOUS TOTAL DEPENSES ELEMENTS CONNUS : 301.320€

RECETTES 24.405€-DEPENSES 301.320€ = VARIATION 277.000€

RESULTAT 2023 : 553.000€-277.000€ = 276.000€

SYNTHESE :

Compte tenu des éléments précités, le budget de fonctionnement 2024 aura pour but de dégager un résultat de 260.000 € permettant de financer les investissements listés ci-dessous.

BUDGET D'INVESTISSEMENT (données provisoires)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous avons un potentiel d'investissement de 2.326.611€ dont 516.500€ de reste à réaliser ou engagé 2023. (Selon détail ci-dessous).

Principales opérations retenues :

Centre technique municipal : Terrain : 108.980€. Construction : 2.265.000€ dont 837.704€ sur 2024.

Ecole Jean Moulin : rénovation énergétique 304.220€. Réfection voirie à la suite de travaux assainissement : 150.000€. Opérations rue Pasteur 62.000€ et rue Fizeau : 100.000€.

Le financement en sera principalement assuré par :

- Les excédents de fonctionnement 2023 (453.711€) et prévisionnel 2024 (330.000€).
- L'excédent d'investissement de 232.900€.
- L'octroi de subventions pour 40.000€ dont : 40.000 € subvention ruralité ADC extension clsh-multi accueil.
- Le FCTVA à hauteur de 51.000€. Les amortissements pour 260.000€.
- Un emprunt d'équilibre de 770.000€.

ENDETTEMENT

Encours bancaire	Montant	€/hab	caf brute	année endettement
au 31/12/2023	945 683 €	240 €	804 275 €	1,18
au 31/12/2022	1 095 024 €	279 €	772 873 €	1,42
Dépt 2022 : moy. commune de 3500h à 5000h		726 €		

Tableau 7 : détail budget investissement

	B2023+RAR	REALISE 2023	RAR 2023 dont engagé	BUDGET 2024	B2024+RAR
FONCTIONNEMENT					
Recettes de fonctionnement	3 807 261	3 903 573		3 830 000	3 830 000
Dépenses de fonctionnement	3 477 261	3 349 861		3 570 000	3 570 000
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	330 000	553 711		260 000	260 000
excédent de fonctionnement N-1	300 000	300 000		400 000	400 000
EXCEDENT FONCTIONNEMENT n+report	630 000	853 711		660 000	660 000
INVESTISSEMENT					
Excédent de fonctionnement n-1	325 738	325 738		453 711	453 711
fctva	140 118	119 087		51 000	51 000
taxe aménagement	11 798	65 217		13 000	13 000
subventions	65 578	25 579	40 000	0	40 000
Excédent de fonctionnement n	330 000	0		260 000	260 000
amortissements	260 000	259 990		260 000	260 000
emprunts nouveaux	750 000	0		770 000	770 000
cessions	4 500	4 500		174 000	174 000
opération d'ordre				72 000	72 000
Excédent antérieur reporté	157 984	157 984		232 900	232 900
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 045 716,00	958 095	40 000	2 286 611	2 326 611,26
Déficit antérieur reporté	0	0		0	0
Remboursement d'emprunts	152 000	149 473		152 000	152 000
Remboursements emprunts nouveaux	0	0		0	0
Réserves pour investissement	0				0
Subventions reprises	9 500	9 426		9 500	9 500
Opération d'ordre-192 moins value cession immo				236 000	236 000
Opération d'ordre-travaux en régie	44 500	40 870		44 100	44 100
GRANDS PROJETS	1 422 821	223 696	476 495	1 155 375	1 631 870
250-Eglise	11 000	0		15 000	15 000
282-Signalétique hors sol				0	0
277-Travaux La Poste:Réno fenêtre+isolation grenier				9 000	9 000
333-couverture couloir expo JF + sas				20 000	20 000
351-Accessibilité batiments	10 000	1 261		0	0
362-Acquisition+déconstruction bat Tricoire				100 000	100 000
363-Clsh été + cie paradi	32 000	31 176		5 000	5 000
363-Multi accueil+ALSH	8 000	1 295			0
365-Acquisition+déconstruction bat Duran	175 000	158 274	5 611	2 000	7 611
367-Ateliers municipaux construction	576 821	25 330	137 704	720 000	857 704
367-Ateliers municipaux terrain	170 000	1 020		108 980	108 980
368-Ecole travaux énergétiques	420 000	2 640	304 220	0	304 220
369-Rénovation énergétique salles de spc	10 000	0	0	10 000	10 000
370-Trvx acoustiques et thermiques Jean	10 000	2 700	28 960	10 000	38 960
371-Enclos fourrière bovins				3 120	3 120
374-Bachage talus entre MM et résidence baro				5 275	5 275
374-Mobilier résidence Baronnerie				5 000	5 000
375-Terrain ex éco-point				12 000	12 000
376-Réfection voirie suite à travaux assainissement Cholet Agglo				130 000	130 000
999-Toilettes publiques					0
MATERIELS	225 845	187 470	19 965	130 050	150 015
191-Matériels scolaires	0				0
192-Matériel sports	0		5 616		5 616
194-Matériel service espaces verts	55 700	52 190		10 500	10 500
204-Matériel administratif	47 000	33 129	12 630	50 000	62 630
242-Matériel culturel	5 000	4 322		5 000	5 000
270-Défense incendie	0	1 147			0
274-Matériel service voirie	90 000	90 000		13 300	13 300
290-Mobilier urbain	10 000	0		15 000	15 000
294-Matériel bibliotheque	0				0
300-Matériel sécurité routière				4 500	
312-Illuminations noel	0				0
313-Matériel service batiments	7 895	1 238		5 000	5 000
345-Matériel animation	10 250	576		8 400	8 400
355-Matériel service divers	0	415	1 719	0	1 719
373-Matériel restaurant scolaire	0	4 452		0	0
377-Matériel et mobiliers batiments	0			14 200	14 200
378-Matériel pour entretien batiments	0			4 150	4 150
TRAVAUX	144 550	106 861	20 039	45 400	65 439
292-Petits travaux-batiments	39 900	16 556	4 515	10 400	14 915
372-Petits travaux-espaces verts	16 000	6 233	3 588		3 588
342-Petits travaux-voirie	28 650	45 569	7 694	5 000	12 694
320-Eclairage public	60 000	38 503	4 243	30 000	34 243
					0
URBANISME	46 500	7 400		34 000	34 000
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2045716,00	725195,09	516499,51	1806425,00	2322924,51
Résultat d'investissement	0,00	232899,89			3686,75
trésorerie		1 086 611,26			

Sur le bâtiment Tricoire, M. le Maire précise que la commune en sera un peu plus le 25 mars après le rdv avec la préfecture sur les fonds friche. L'objectif de Sèvre Loire Habitat est de construire 6 logements. La commune devra démolir à ses frais avant de toucher la subvention qui va avec. Aucune subvention n'a été budgétisée sur ce projet. M. Morinière indique qu'il y a une certaine ouverture de l'architecte des bâtiments de France. Pour M. le Maire, ce n'est plus un sujet pour elle. Mme Lazar indique que le fonds friche se transforme en fonds vert et est en train de disparaître. En mars il faut déposer des subventions pour ce dossier et pour le nouveau CTM ; pour M. le Maire, c'est extrêmement compliqué et pénible car on ne peut pas compter sur la stabilité de la politique de l'Etat.

Pour le CTM, le chantier démarrera en septembre, ce qui laissera un peu de temps pour avoir des informations plus positives sur les taux d'intérêt.

Concernant le matériel, ce sont souvent des enveloppes que l'on reconduit d'année en année. Pour le mobilier urbain, il est important de mettre de nouvelles tables de pique-nique surtout du côté des pêcheurs.

Pour les travaux récurrents, il n'y a rien d'important à noter. Sur l'éclairage public, c'est le programme 2023 qui sera payé sur 2024. Il a été décidé de décaler le programme de l'année 2024 pour se laisser un peu de temps.

L'emprunt sera la variable d'ajustement. M. David rappelle que la commune a 400 000 € de côté, elle pourrait donc réduire le montant de l'emprunt.

M. le Maire rappelle que c'est un débat et qu'il est important d'en échanger. Il lui semble qu'il y a un certain consensus pour conserver ces 400 000 € de côté en attendant. M. David souligne qu'il y a quelques années, la commune travaillait sans filet de sécurité. Pour M. Morinière, cette réserve existait auparavant car en 1989 quand il était élu, il y avait aussi une réserve qui a servi pour le centre Jean Ferrat.

M. David rappelle que certaines équipes du personnel municipal sont vieillissantes et abimées ce qui entraînent des coûts supplémentaires d'où des questions quant à notre niveau d'exigence sur certains services.

Pour Mme Lazar, cette prudence est intéressante. Il pourrait y avoir un impact pour 2025 sur notre augmentation des dépenses de fonctionnement. En effet, les collectivités territoriales pourraient être contraintes de ne pas dépasser 2% d'augmentation de leurs frais de fonctionnement, sinon il y aurait une baisse de la DGF. Il y a plusieurs alertes qui laissent à penser que les collectivités vont être mises à contribution.

Selon M. le Maire, c'est ubuesque car la commune ne maîtrise pas l'augmentation de la valeur du point d'indice, donc on ne peut pas l'obliger à avoir une augmentation des dépenses de fonctionnement inférieure à 2%.

M. le maire fait un tour de table quant à la proposition de mettre une réserve en fonctionnement de 400 000 € et d'augmenter les taux des impôts locaux de 1%.

A l'unanimité, le conseil municipal demande que la préparation budgétaire 2024 se poursuive sur ces bases.

VISION PLURIANNUELLE	REALISE 2023	B2024+RAR	2025	2026	2027
FONCTIONNEMENT					
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	853 711	260 000	200 000	200 000	200 000
INVESTISSEMENT			90 000	85 670	81 145
Excédent de fonctionnement n-1	325 738	453 711			
fctva	119 087	51 000	277 572	367 390	127 221
taxe aménagement	65 217	13 000	13 000	13 000	13 000
subventions	25 579	40 000	153 500	390 100	
Excédent de fonctionnement n	0	260 000	200 000	200 000	200 000
amortissements	259 990	260 000	260 000	260 000	260 000
emprunts nouveaux	0	770 000	1 200 000		
cession	4 500	174 000			
Opération d'ordre	0	72 000			
Excédent antérieur reporté	157 984	232 900			
RECETTES D'INVESTISSEMENT	958 095	2 326 611	2 104 072	1 230 490	600 221
Déficit antérieur reporté	0	0			
Remboursement d'emprunts	149 473	152 000	154 000	124 000	104 000
remboursements emprunts nouveaux	0	0	96 228	100 558	105 073
Réserves pour investissement	0	0			
Subventions versées	9 426	9 500			
Opération d'ordre-192 moins valeur cession	0	236 000			
Opération d'ordre-travaux en régie	40 870	44 100	41 700		
MATERIELS	187 470	150 015	131 950	50 450	43 000
TRAVAUX	106 861	65 439	57 300	30 000	30 000
292-Petits travaux-batiments	16 556	14 915	7 300		
372-Petits travaux-espaces verts +261	6 233	3 588	20 000		
342-Petits travaux-voirie	45 569	12 694			
320-Eclairage public	38 503	34 243	30 000	30 000	30 000
URBANISME	7 400	34 000			
GRANDS PROJETS	223 696	1 631 870	2 080 389	961 500	1 920 000
250-Eglise	0	15 000	15 000	12 100	
282-Signalétique hors sol		0	25 200		
277-Réno fenêtre poste + isolation grenier		9 000			
333-Couverture toiture JF		20 000			
351-Accessibilité batiments	1 261	0	10 000		
362-Acquisition+déconstruction bat Tricoire		100 000			
363-Clsh été + cie paradi	31 176	5 000			
363-Multi accueil+ALSH	1 295	0			
365-Acquisition+déconstruction bat Duran	158 274	7 611			
367-Aménagements nouveau CTM			10 000		
367-Ateliers municipaux construction	25 330	857 704	1 400 000		
367-Ateliers municipaux terrain	1 020	108 980			
368-Ecole travaux énergétiques	2 640	304 220			
369-Rénovation énergétique salles de spo	0	10 000	59 000		800 000
370-trx acoustiques et thermiques Jean	2 700	38 960	155 500		
371-Enclos fourrière bovins		3 120			
374-Bachage talus entre MM et résidence baro		5 275			
374-Mobilier résidence Baronnerie		5 000			
375-Acquisition terrain éco-point		12 000			
376-Travaux assainissement suite Cholet Agglo		130 000	200 000		
Aire camping car				8 000	
Aménagement presbytère CAUE			0		
Aménagement rond point georget				400 000	
Aménagement square j arc CAUE			0		
Bassins de rétention, ZA et rue pasteur					
Bd coquerie étude ruisseau				100 000	
194-Camion ford benne EV				30 000	
Création parking parc sports			24 500		
Effacement réseaux chemin ruisseau 1932105				66 000	
Effacement réseaux rue pasteur 1932104				170 400	
Mail refonte bassin central				10 000	
Panneaux photovoltaïques					
Piste n°2 en régie				35 000	
333-Préau centre loisirs jf			9 500		
Pré-études urbanisme			10 000		
Rénov énergétique-aménag mairie					1 120 000
Senghor changement éclairage			86 689		
Terrain foot n°1 drainage et arrosage				130 000	
999-Toilettes publiques autonomes			50 000		
999-Chapelle st thibert couverture			25 000		
Enveloppe non affectée					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	725 195	2 322 925	2 561 567	1 266 508	2 202 073
Résultat d'investissement	232 900	3 687	-457 495	-36 018	-1 601 852
FONDS DE ROULEMENT	1 086 611	3 687	-453 808	-489 826	-2 091 677

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;
Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024, sur la base du rapport annexé à la délibération.

04 - Finances – Coût de l'élève public – Décision

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian DAVID, Adjoint en charge du pôle Finances.

Pour l'école privée Notre Dame

Le contrat d'association, signé le 17 décembre 1985 entre l'Etat et l'école privée Notre Dame, engage la commune à prendre en charge les dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés au May sur Evre et scolarisés dans les classes élémentaires et dans les classes préélémentaires.

Au vu de la législation et de ce contrat, la participation de la commune aux frais de fonctionnement, prend en compte les frais de fonctionnement :

- * L'entretien et le nettoyage des locaux affectés à l'enseignement,
- * Les frais de chauffage, d'énergie, d'abonnements et de communication, de petit matériel, de fournitures de petit équipement, de fournitures scolaires et pédagogiques, de transport
- * La rémunération des agents territoriaux de services des écoles maternelles.

En 2015, la commune, l'école privée Notre Dame et l'OGEC ont conclu une convention définissant la participation communale au fonctionnement de l'école privée de la manière suivante :

- Pour les élèves en élémentaire : la participation communale sera égale au coût moyen constaté l'année n-1 à l'école publique Jean Moulin pour un élève en élémentaire.
- Pour les élèves en maternel : la participation communale sera égale à un forfait fixé dans la convention à 1 170 €.
- Pour les élèves en Toute Petite Section, le forfait sera égal à 6/10^{ème} du forfait maternel.

Dès lors pour la rentrée scolaire 2023/2024, le coût de l'élève élémentaire est arrêté à 339,33 €.

Pour les élèves en maternel, le coût de l'élève en maternel 2023/2024 de 1 376,54 €, en lieu et place de 1 328 € en 2022/2023. Pour les TPS, le forfait serait de 825,92 € (en lieu et place de 796,80 €).

Finalement, la subvention globale versée à l'école privée Notre Dame serait de 162 751,92 €, à comparer au 171 301 € versés pour l'année scolaire 2022/2023.

Pour les enfants non domiciliés sur la commune

Pour les élèves fréquentant l'école publique Jean Moulin et non domiciliés au May sur Evre et afin de faire financer leur scolarité par leurs communes de résidence, pour l'année scolaire 2023/2024, le coût moyen d'un élève est fixé comme suit :

- pour un élève en maternel : 1 406,47 € (contre 1 534,31 € en 2022/2023).
- pour un élève en élémentaire : 339,33 € (contre 411,60 € en 2022/2023).

M. David précise que la baisse est principalement due à l'augmentation du nombre d'élèves à l'école Jean Moulin au niveau du primaire. Ce coût va servir à demander aux communes de domicile des enfants extérieurs scolarisés à l'école publique leur contribution aux frais de fonctionnement de l'école (9 maternels et 29 primaires = 22 500 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Décide de contribuer aux frais de fonctionnement de l'école primaire Notre-Dame au titre de l'année 2024 pour un montant de 1 376,54 € pour un élève en classe préélémentaire, de 825,92 € pour un élève en TPS

et de 339,33 € pour un élève en classe élémentaire. Uniquement les élèves domiciliés sur la Commune du May-sur-Evre sont pris en compte,

- Décide de faire financer les coûts de scolarité des enfants non domiciliés sur le May-sur-Evre par les communes de résidence à hauteur de 1 406,47 pour un élève préélémentaire et 339,33 € pour un élève élémentaire.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

05 – Finances – Garantie d'emprunt – ZAC de la Baronnerie – Alter Public – Décision

Monsieur le Maire donne la parole à M. Christian DAVID, adjoint au Maire en charge du pôle Finances

Conformément à la présentation du CRAC de la ZAC de la Baronnerie lors du Conseil Municipal du 11 mai 2023 et pour poursuivre le financement de l'opération « ZAC de la Baronnerie », située sur la commune du May-sur-Evre, Alter Public prévoit de contracter, auprès de la Banque Populaire, un prêt d'un montant de 650 000 €, pour lequel, elle requiert la garantie de la Ville du May-sur-Evre.

Alter Public a un besoin de financement total de 1 300 000,00 € dans le cadre de cette opération, qui sera sollicité en deux fois, soit une première fois en novembre 2023 pour un montant de 650 000,00 € auprès du Crédit Agricole et aujourd'hui une deuxième fois pour un montant identique de 650 000,00 € auprès de la Banque Populaire.

Il est proposé à la commune du May-sur-Evre d'accorder sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant de 650 000 € contracté auprès de la Banque Populaire par Alter Public pour financer l'opération ZAC de la Baronnerie.

Les caractéristiques du concours sont les suivantes :

- Montant : 650 000€
- Durée totale : 60 mois
- Taux fixe : 4.83%
- Prêt moyen terme amortissable
- Périodicité amortissement : échéances trimestrielles
- Frais de dossier : 1 000 €
- Garantie : Ville du May-sur-Evre à hauteur de 80% du prêt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve de garantir l'emprunt contractualisé par Alter public dans le cadre de l'opération ZAC de la Baronnerie dans les conditions définies ci-dessus,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

M. David indique qu'une information plus globale sur les garanties accordées par la commune sera faite lors du vote du budget.

06 – Voirie – Dénomination d'une rue – Décision

Monsieur le Maire donne la parole à M. Alain MORINIERE, premier adjoint au Maire en charge du pôle Urbanisme

M. Morinière explique que cette rue n'a jamais été officiellement nommée par le conseil municipal car il n'y avait aucune adresse sur cette rue. Demain, il y aura 3 maisons qui auront un numéro.

Le programme de réhabilitation de Maine-et-Loire Habitat dans la rue du Parc oblige la création d'une nouvelle voie. En effet, la démolition de 10 logements et la reconstruction de 13 nouveaux donnent lieu à une nouvelle numérotation postale. Il convient donc de nommer officiellement la rue qui dessert les nouveaux logements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Accepte de nommer la rue perpendiculaire à la rue du Parc et donnant sur le Parc des Sports : Rue du Stade.
- Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

07 – Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs – Décision

Monsieur le Maire expose.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Compte tenu des prochains avancements de grade, il est proposé au conseil municipal d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs au 1^{er} mars 2024 :

- Transformation de poste de stagiaire à titulaire
- Fermeture d'un poste d'apprenti
- Passage de M. Chauvière en activité

Le recours à des agents contractuels pour chacun des postes permanents est admis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve les modifications ainsi présentées du tableau des effectifs,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

08 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023 - Information

Monsieur le Maire expose.

En application de l'article 11 de la loi du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, il est présenté chaque année au Conseil Municipal un bilan des acquisitions et cessions réalisées durant l'année écoulée (article L. 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour l'année 2023 :

Parcelles pour le sentier de l'Evre – le 02/10/2023	7 399,35 €
Maison Brossier – le 12/07/2023	157 037,94 €

Pas de cession en 2023

Le Conseil municipal, **à l'unanimité, PREND** acte de cette information.

09 – Cholet Agglomération – Présentation du label Ami des aînés - Information

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie-Noëlle JOBARD, Adjointe au Maire en charge du pôle des Solidarités qui présente le power-point préparé Cholet Agglomération.

Ce label vient d'être décerné à Cholet Agglomération, qui est la seule agglomération qui détient ce label en France. Ce label existait déjà pour les villes et maintenant les agglomérations peuvent y prétendre. Ce label est décerné par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le label a été accordé au mois de septembre pour 6 ans. Des enquêtes ont été faites sur les 26 communes du territoire intercommunal qui compte plus de 25% de personnes de plus de 60 ans.

L'objectif principal est d'améliorer l'environnement bâti et social des aînés pour une plus grande qualité de vie dans l'avancée en âge au travers d'un fort soutien au vieillissement actif et en bonne santé dans les territoires. Pour se faire, le réseau souhaite apporter une meilleure visibilité aux territoires adhérents, valoriser les actions territoriales et accompagner la collectivité sur les politiques en faveur des seniors.

La démarche porte sur :

8 thématiques transversales

Historique

- Mai 2022 : Entrée dans le processus de labellisation
- Septembre 2022 : Premier Comité de Pilotage
- Septembre 2022 à mars 2023 : État des lieux et diagnostic participatif
- Avril à juin 2023 : Analyse et écriture des documents finaux
- 12 septembre 2023 : Audit



Mme Jobard a un peu déploré que dans tout ce déroulé la thématique Autonomie, services et soins arrive en dernier. Pour elle, la problématique de l'accompagnement est prioritaire, car une fois que ce point sera réglé, tout sera réglé. Pour M. Copin, on est un des acteurs principaux sur les autres thématiques et donc on pourra faire avancer les choses. Sur ce dernier point, les collectivités ne sont pas les acteurs principaux en tant que tel. Pour M. le Maire, il faut faire un programme d'actions. Il faut prendre les thématiques une par une pour prendre en compte le vieillissement dans chaque action menée par la commune.

M. le Maire rappelle que l'inauguration de la Résidence de la Baronnerie aura lieu le 7 mars à 10h.

Voir le power-point joint en annexe.

- Informations diverses

1/ Pôle de M. Morinière :

- Le local poubelle au niveau des Hortensias va être reconstruit dans le même alignement mais plus au fond. Les travaux se dérouleront de la mi-mars à fin juin. Une réhabilitation de la façade est également prévue.
- Pour les travaux d'assainissement du quartier des Hortensias, rue Nantaise, rue des Tulipes et rue des Œillelets, une réunion publique est prévue le 14 mars. C'est Cholet Agglomération se chargera des invitations pour les habitants concernés.

2/ Pôle de Mme Rochais :

Programmation assez chargée :

- mardi 27 février « La serpillère de M. Mutt » à 9h30 et à 10h45
- jeudi 29 février « Bateau » à 15h

- jeudi 2 mars Chorale des Jours Heureux
- samedi 23 mars Concert de Gaëlle Buswell à 20h30 dans le cadre du festival A Cup of Blue – la communication a été prise en charge par l'espace culturel Senghor pour les 4 salles de spectacle
- exposition de Rachel Babonneau et Eloise Cousseau du 12 mars au 26 avril
- vendredi 29 mars concert de la BF et du Conservatoire de Cholet

Le spectacle de Laura Domenge a accueilli 220 personnes samedi dernier. Très très beau spectacle.

3/ Pôle de Mme Dabin :

Prochaine parution du magazine vers le 15 avril.

4/ CME :

M. Humeau indique que les enfants veulent organiser un évènement autour de « Nettoyons la Nature » le samedi 20 avril de 10h à 12h. Cette action est ouverte à tous les maytais. Le RDV serait place de la mairie. Leclerc peut donner du matériel pour cette opération.

5/ Affaires générales :

- Le 23 février, M. Marsault participe à une réunion au niveau de l'agglomération sur le sujet de l'obligation pour les communes qui ont déjà des poubelles de rue d'avoir des poubelles par tri. Il faudra aussi se charger du ramassage. Il y a une structure, CITEO, qui se propose de traiter cette affaire là mais l'achat des poubelles resterait à la charge des communes. Ce sujet est venu sur la table entre maires, et la question a été de savoir si finalement il fallait mettre des poubelles. Dans certains sites balnéaires, il n'y a plus de poubelles de rue, on repart avec ses déchets. Pourquoi mettre environ 400 € par jeu de poubelles multipliés par le nombre de poubelles présentes sur la commune, alors que l'on pourrait très bien décider de supprimer toutes les poubelles, chacun devant gérer ses propres déchets. Ça pose également la question des salles de sports. M. Garreau souligne que la commune a mis une poubelle pour mettre les déchets verre et précisant qu'une fois la poubelle pleine, les associations devaient aller la vider au conteneur. Depuis qu'il y a la poubelle, plus aucune association ne la vide et ce sont les agents communaux qui doivent s'en occuper. C'est un débat que le conseil municipal doit porter.

Les déchets des poubelles de rue sont ramassés par les agents de la commune, mis dans une poubelle collective et facturés à la commune par l'agglomération. Donc ça correspond à deux ramassages, deux transports. Pour M. Morinière, il restera une problématique, ce sont les déchets des fumeurs. Il y a quelque chose à traiter sur cette question, faut-il envisager un équipement. Pour Mme Rochais, le risque c'est qu'il y ait des papiers au sol comme il y a trente ans. M. le Maire précise qu'à St Macaire, la commune a enlevé toutes les poubelles.

Fin de la séance à 21h55